



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2021 à 19 h00



**Date de la convocation** : 22 janvier 2021, affichée le jour même

**Étaient présents** : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, RICHARD Christine, LAMARQUE Richard, et LALANNE Aurélie

**Absente excusée** : Mme BARBERAN Céline (pouvoir à Madame JUNCA Marie-Claire)

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme LALANNE Aurélie

**DÉBUT DE SÉANCE** : 19 h 10

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020 ;
- Demande de subvention ;
- Révision du règlement du Columbarium ;
- Questions diverses.

oOo

✚ Désignation du secrétaire de séance :

Madame Aurélie LALANNE se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

✚ Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020 :

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 à l'assemblée.

**VOTE : 15 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2021 à 19 h00



### Demande de subvention :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'association « APF France Handicap » - Délégation Sud-Aquitaine pour l'année 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « APF France Handicap » - Délégation Sud-Aquitaine une subvention d'un montant de 100 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 2 voix POUR, 0 voix CONTRE, 13 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir).**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'association « Vaincre la mucoviscidose – Virade de l'Espoir » pour l'année 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « Vaincre la mucoviscidose – Virade de l'Espoir » une subvention d'un montant de 100 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir).**

### Révision du règlement de Columbarium :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une révision du règlement du columbarium est nécessaire : en effet, aucune précision n'est apportée sur les administrés qui souhaiteraient déposer une urne temporairement dans une case et qui bénéficieraient dans ce cas « d'un régime simple ».

Des questions sont soulevées notamment sur la possibilité de renouvellement de ce régime.

Devant la nécessité de se renseigner sur cette réflexion, cet ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire nous informe d'une relance de la Communauté de Communes Terre de Chalosse concernant l'élagage des arbres sur les lignes téléphoniques pour le déploiement de la fibre, sujet déjà abordé lors d'un Conseil précédent. Il faut impérativement que tous les riverains se mettent en règle. L'idée est de travailler par quartier afin de constater les gênes sur les lignes, de faire remonter les informations en mairie afin d'en déterminer le propriétaire.

Il est rappelé qu'il existe déjà une fiche explicative établie par le Sydec sur l'élagage des arbres, information parue sur PanneauPocket et sur le site internet de la mairie, afin d'en informer les administrés.

Monsieur le Maire nous informe de la réparation du tracteur, dans sa continuité. L'an passé, 2 devis ont été faits. Nous en avons réalisé un, l'autre était reporté sur 2021. Devis réactualisé de l'ordre de 1 653,14 € TTC auquel s'ajoutera la vidange à réaliser également.



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2021 à 19 h00



Monsieur Jean-Marc Priam informe l'assemblée du curage des fossés. Avec les intempéries, il y a un risque d'éboulement, mais il faut éviter que l'eau vienne sur la route. Une relance a été faite auprès de la société HOLVOET. Un forfait avec pelle mécanique à chenille est proposé à 70 € de l'heure ou 560 € HT la journée.

Monsieur le maire nous informe d'une demande pour un fourgon pizza, à partir du mois d'avril. L'idée est qu'il vienne en même temps que le boucher le vendredi soir.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'on ne peut pas occuper le domaine public gracieusement. Quand il y avait le marché à Préchacq, aux thermes, la municipalité demandait une redevance de 5 € pour l'année. Cette décision sera à voter lors du prochain Conseil Municipal, par délibération.

Monsieur Jean-Marc Priam nous informe de la demande de la Maison d'Assistants Maternels (MAM), déjà discutée lors du dernier Conseil Municipal sur la location de logement de l'ancien presbytère. Après un rendez-vous avec ces deux personnes, celles-ci demandent un loyer de 450 €. Une présentation du projet est faite : fonctionnement, horaires, mais aucun prévisionnel ne nous est montré, aucune étude de marché ne nous est proposée.

Le bâtiment est à mettre aux normes sécurité quel que soit l'occupant ; des devis sont à réaliser.

Monsieur le Maire fait un point sur le « Petit Préchacquois », et donne la parole à Madame Marlène Héritier, qui présente le document. Elle souligne la problématique sur le fait de communiquer avec les commissions car aucun référent n'est désigné, sauf sur 3 commissions.

Elle souligne le fait de mettre en valeur les acteurs du village.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission « Budget » s'est réunie et a regardé les principales lignes, notamment le columbarium qui arrive à être complet. Pour refaire celui-ci, deux devis ont été réalisés. Si nous reprenons l'ancien columbarium et si on rajoute des pièces de marbre, on arrive à un devis de 9 000€.

Il y a aussi les reprises de concession pour gagner de la place dans le cimetière. On arrive aux 3 ans de reprise de concession qui arriveront en fin d'année 2021, mais à prévoir sur budget 2021 : 1 000 € par reprise de tombe et création d'un ossuaire destiné à accueillir les ossements humains.

Durant la réunion « Budget » Monsieur le maire énonce les différents points abordés

- Achat de tables plastiques,
- Pont du Gravier,
- Programme de la Grange de Haouresse,
- Poteaux incendie,
- Travaux du Presbytère,
- Etude sur future mairie,
- Toiture de l'église,
- Eclairage Sydec, Route de Dama,
- Un broyeur forestier,
- Réaménagement de la garderie.



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2021 à 19 h00



Monsieur le maire informe l'assemblée que les employés communaux ont fait la demande d'un nettoyeur haute pression thermique. Deux devis ont été réalisés :

- Ets CASTEX – Nettoyeur haute pression, Stihl, 230 bars : 3 300 € TTC
- Agrivision, pour le même nettoyeur : 3 420 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à chacun des Conseillers de s'exprimer.

Monsieur Richard Lamarque fait la remarque que durant la dernière crue, beaucoup d'arbres sont tombés dans le Louts. Un rendez-vous sera pris avec l'ONF.

Monsieur Antonio Gingali informe l'assemblée qu'il dispose de la peinture rouge et blanche pour les poteaux incendie.

Il signale aussi que sur la réserve d'eau aérienne de la Clairsienne, la bâche est toujours vide. Après un premier mail sans réponse, nous devons rédiger une relance. À ce jour ce n'est pas fait.

Madame Marie-Claire Junca demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est des campagnes de vaccination pour nos administrés de plus de 75 ans. Y a-t-il des informations à ce sujet, faut-il intervenir auprès de nos administrés ?

Un mail de la Communauté de Commune a justement été reçu ce jour, demandant aux Communes de recenser les personnes de plus de 75 ans qui auraient des problèmes pour se déplacer aux centres de vaccination à Amou ou Dax.

Monsieur Jean-Marc Priam demande à l'assemblée de mettre en place un référent dans chaque commission. Il sera mieux par la suite de communiquer directement avec le référent qui sera en charge de faire redescendre l'information à son équipe.

**FIN DE SÉANCE : 21 h 21**